

*Vol. 25, n° 2*

## **La protection du droit d’auteur en Chine**

**Weining Zou\* et Liang Lu\*\***

1. Le système juridique du droit d’auteur . . . . .	793
2. La protection administrative du droit d’auteur . . . . .	794
3. La protection judiciaire du droit d’auteur . . . . .	795
4. Les organismes de gestion collective du droit d’auteur . . . . .	797
5. Le droit d’auteur à l’ère numérique . . . . .	798
6. La troisième révision de la <i>Loi sur le droit d’auteur</i> . . . . .	799

---

© Weining Zou et Liang Lu, 2013.

\* Weining Zou est associé du cabinet juridique Jun He à Beijing, membre de la All-China Bar Association et titulaire d’une maîtrise en droit de la China University of Political Science and Law.

\*\* Liang Lu est associé du cabinet juridique Jun He à Beijing et titulaire d’une maîtrise en droit de la China University of Political Science and Law.

## 1. LE SYSTÈME JURIDIQUE DU DROIT D'AUTEUR

La loi la plus importante pour la protection du droit d'auteur en Chine est la *Loi sur le droit d'auteur*. La présente *Loi sur le droit d'auteur* est la nouvelle révision de 2010. De plus, elle inclut des règlements administratifs et des règles départementales touchant aux droits d'auteur comme le *Règlement sur la mise en œuvre de la Loi sur le droit d'auteur*, qui a été promulgué et mis en application en 2002, le *Règlement sur la protection du droit d'auteur des logiciels*, qui protège le droit d'auteur des logiciels, le *Règlement sur la protection du droit de la diffusion en réseau de l'information*, qui vise la protection du droit d'auteur dans les réseaux et les *Mesures pour l'enregistrement du droit d'auteur des logiciels*, qui prévoit le système d'enregistrement du droit d'auteur des logiciels, aussi bien que le *Règlement sur la gestion collective des droits d'auteur*, qui régit la gestion collective, etc.

En Chine, l'interprétation judiciaire promulguée par la Cour populaire suprême est aussi une des composantes de ce système légal puisqu'elle peut interpréter les lois et donner des lignes directrices aux tribunaux de différents niveaux dans leur travail judiciaire. Les interprétations judiciaires majeures dans le domaine de droit d'auteur incluent les *Interprétations de 2002 sur certaines questions concernant l'application des lois pendant les procédures dans des litiges civils sur le droit d'auteur* et les *Interprétations sur certaines questions concernant l'application des lois pendant les procédures dans des litiges sur le droit d'auteur dans les réseaux informatiques*, qui ont été promulguées en 2000, puis révisées deux fois, soit en 2004 et en 2006. Les interprétations judiciaires touchent non seulement les procédures civiles, mais aussi celles au criminel. Par exemple, en 2004 et 2007, le Parquet populaire suprême et la Cour populaire suprême ont conjointement promulgué des interprétations judiciaires relativement aux responsabilités criminelles dans le cas de violations de droits de propriété intellectuelle, en imposant une responsabilité criminelle plus lourde pour la piraterie ; de plus, les personnes qui ont illégalement reproduit d'autres

œuvres à plus de 500 copies vont probablement être assujetties à des responsabilités criminelles<sup>1</sup>.

La Chine est un état signataire de la *Convention de Berne*, de l'*Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce* (ADPIC ou, en anglais, *TRIPS*), le *Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur le droit d'auteur* (TODA ou *WCT*), le *Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes* (TOEP ou, en anglais, *WPPT*) et de la *Convention sur la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes*, de même que d'autres conventions internationales sur le droit d'auteur. L'actuelle loi chinoise sur le droit d'auteur est devenue, à la suite de diverses législations et de révisions, fondamentalement compatible avec la *Convention universelle sur le droit d'auteur* (CUDA) au regard de ses principes et de ses principales clauses et la législation chinoise prévoit en réalité une protection égale et complète aux auteurs, aux artistes-interprètes et aux producteurs de phonogrammes étrangers.

## 2. LA PROTECTION ADMINISTRATIVE DU DROIT D'AUTEUR

Le Département administratif responsable de la protection du droit d'auteur est l'Administration nationale du droit d'auteur et les bureaux locaux de droit d'auteur à divers niveaux. Le Département de l'industrie et du commerce a aussi l'autorité administrative pour enquêter et sévir en matière de piraterie<sup>2</sup>. Pendant le processus

1. L'article 1 des *Règles d'interprétation de la Cour populaire suprême et du Parquet populaire suprême sur certaines questions concernant l'application spécifique des lois dans le traitement des affaires criminelles de violation des droits de propriété intellectuelle (II)* de 2007 édicte ce qui suit : « Toute reproduction ou publication dans un but lucratif, sans la permission du titulaire du droit d'auteur, de ses œuvres littéraires, musicales et cinématographiques, des émissions de télévision et de vidéos, de programmes d'ordinateur et d'autres œuvres, pour un nombre total de plus de 500 copies, est sous la juridiction de la disposition visant « toutes autres circonstances sérieuses » comme cela est prescrit par l'article 117 du *Code criminel*. Si le nombre total de copies est supérieur à 2 500, il sera traité en fonction de la disposition visant « toutes autres circonstances extrêmement sérieuses » comme cela est prescrit par l'article 217 du *Code criminel*.
2. *Avis de l'Administration nationale du droit d'auteur de l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce pour mettre sévèrement fin à la piraterie et à d'autres actes violant le droit d'auteur* : « L'Autorité administrative responsable de l'industrie et du commerce dans chaque région locale renforcera la surveillance et l'administration sur la piraterie et sur d'autres actes de violation du droit d'auteur dans le domaine couvert et elle inclura ce travail dans son ordre du jour de travail

d'exécution du droit administratif, l'autorité compétente peut ordonner aux contrevenants d'arrêter les actes de violation, détruire les documents reproduits contrefaits, confisquer les gains illégaux et les outils des contrevenants ayant servi à l'infraction et imposer une pénalité de nature administrative.

La Chine met en œuvre un système d'enregistrement volontaire des œuvres. Selon la loi chinoise, une œuvre est automatiquement protégée par le droit d'auteur dès le moment de sa création. Aucun enregistrement de droit d'auteur n'est exigé comme condition d'obtention de la protection du droit d'auteur. Cependant, l'enregistrement du droit d'auteur d'une œuvre est considéré comme la preuve présumée de la paternité et de la propriété du droit d'auteur et il facilitera la protection administrative ou judiciaire. En pratique, beaucoup de sociétés tant nationales qu'étrangères ont procédé à l'enregistrement du droit d'auteur dans leurs œuvres (incluant le logiciel).

### **3. LA PROTECTION JUDICIAIRE DU DROIT D'AUTEUR**

Des tribunaux chinois ont accueilli un grand nombre de poursuites civiles en droit d'auteur. Le principe d'attribution en matière d'infraction à un droit d'auteur est la responsabilité de la faute. En général, si un défendeur a reproduit l'œuvre du demandeur sans sa permission, il sera tenu responsable de la faute par le tribunal. La méthode pour détecter l'infraction est « l'accès à + la similitude substantiellement parlant ». En somme, si le défendeur a probablement eu accès aux œuvres du demandeur et si la représentation est substantiellement semblable aux œuvres du demandeur, le défendeur a donc commis une violation du droit d'auteur. De plus, il y a des grandes disparités régionales dans la recevabilité d'une poursuite en droit d'auteur. Les tribunaux de Beijing, de Shanghai et de Guangzhou, là où il y a une industrie de droit d'auteur bien développée,

---

comme une tâche de routine. Toute violation des lois et des règlements sur l'administration de l'industrie et du commerce sera examinée et punie sévèrement conformément aux dispositions des lois et des règlements pertinents. Quant aux actes illégaux comme la vente ou la location de livres, de produits audiovisuels, de programmes d'ordinateur contrefaits ou la projection de produits audiovisuels sans permission, les services administratifs responsables de l'industrie et du commerce donneront des avertissements, ordonneront l'arrêt de la vente, de la location et de la projection de même qu'ils confisqueront les produits et les gains illicites, ou donneront une amende d'au plus cinq fois le prix total des produits illicites ou de cinq à dix fois les gains illicites générés, ou suspendront même les licences d'entreprises selon la gravité de l'infraction. ».

accepteront chaque année d'entendre plusieurs milliers de poursuites en droit d'auteur et les juges impliqués ont accumulé des expériences judiciaires importantes à cet égard.

En termes de mesures de redressement, les tribunaux chinois demanderont généralement la cessation de la violation, ce qui se résume en une demande d'injonction permanente une fois qu'un geste est considéré comme constituant une infraction. Quant aux compensations pour les dommages occasionnés par l'infraction au droit d'auteur, elles ont été relativement minimales en Chine, faisant en sorte que beaucoup de détenteurs de droit d'auteur ont été incapables de recouvrer leurs dommages. En attendant, puisque le coût de non-respect de la loi par les contrevenants est très bas, une violation d'un droit d'auteur ne peut pas réellement être prohibée malgré des interdictions répétées. Ceci a toujours été critiqué par les titulaires de droits et la doctrine. De plus, bien que l'article 50 de la *Loi sur le droit d'auteur* prévoit le recours à « l'injonction préliminaire »<sup>3</sup>, le tribunal est très prudent dans sa mise en œuvre et « l'injonction préliminaire » n'a été accordée que dans quelques cas.

Quant aux responsabilités criminelles lors d'une violation de droit d'auteur, le *Code criminel* prévoit « un crime d'infraction à un droit d'auteur » afin de punir les gestes de violation grave d'un droit d'auteur. En 2007, une personne physique a fourni par Internet à un établissement public de services sociaux une copie piratée du logiciel protégé Windows XP, copie qui violait le droit d'auteur dans le logiciel de Windows, et le service ainsi fourni faisait partie d'un bloc d'autres logiciels d'application et de publicités dans le logiciel Windows piraté en vue de réaliser des profits ; cela constituait ainsi un acte criminel violant un droit d'auteur. L'individu a été finalement condamné par la cour à une peine d'emprisonnement fixe de trois ans et six mois et la cour lui a aussi imposé une amende de 1 000 000 RMB (Yuans)<sup>4</sup>.

---

3. Le paragraphe un de l'article 50 de la *Loi sur le droit d'auteur* énonce ce qui suit : « Lorsqu'un titulaire de droit d'auteur ou un titulaire d'un droit voisin du droit d'auteur a la preuve établissant qu'une autre personne est en voie de commettre ou commettra un acte de violation de son droit, acte qui pourrait causer un dommage irréparable à ses droits légitimes et à ses intérêts si l'acte n'était pas dissuadé immédiatement, il peut demander au Tribunal populaire d'ordonner la cessation de l'acte invoqué et de prendre des mesures pour la conservation de sa propriété avant d'intenter une action en justice. ».

4. Voir <<http://it.chinabyte.com/290/9104290.shtml>>.

#### 4. LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE DU DROIT D'AUTEUR

Selon la *Loi sur le droit d'auteur* et les règlements pertinents en Chine, un titulaire de droits peut exercer ses droits au moyen des organismes de gestion collective. Plusieurs organismes de gestion collective sont présentement en place en Chine, dont la Music Copyright Society of China (MCSC), qui est responsable de la gestion des droits des auteurs et des compositeurs d'œuvres musicales, la China Audio-Video Copyright Association (CAVCA), qui est chargée de la gestion des droits des producteurs de phonogrammes, et la toute nouvelle China Film Copyright Association, responsable de la gestion des droits dans les œuvres cinématographiques, etc. Les organismes chinois de gestion collective représentent non seulement les ayants droit chinois mais aussi ceux de pays étrangers.

À la suite de la démarche initiée par les organismes de gestion collective, la Chine a commencé à édicter des mesures et des normes afin de réclamer des redevances pour les droits de radiodiffusion, le droit d'exécution en public et d'autres droits et elle en a entamé la mise en œuvre. Par exemple, la MCSC percevra des redevances pour l'utilisation de la musique<sup>5</sup> par des organismes de radiodiffusion au nom des ayants droit de paroles de chansons et de partitions musicales ; la CAVCA percevra des redevances pour l'utilisation de la musique par la société KTV pour le compte des producteurs de phonogrammes, etc.

Cependant, les organismes de gestion collective de droits d'auteur en Chine s'attendent à une plus grande amélioration dans la perception à l'avenir. Les titulaires de droits reçoivent présentement peu de revenus de droits d'auteur. L'efficacité des organismes de gestion collective a donc été largement mise en doute<sup>6</sup>. On s'attend cependant, avec l'amélioration du mécanisme de perception des redevances et le renforcement de la protection du droit d'auteur, à ce que les ayants droit puissent obtenir plus de redevances de droit d'auteur de la part des organismes de gestion collective des droits.

C'est important pour les organismes de gestion collective du droit d'auteur en Chine d'intégrer et de se référer aux expériences fructueuses de gestion du droit d'auteur des sociétés étrangères de

5. Voir <[http://www.chinadaily.com.cn/hqgj/jryw/2012-01-13/content\\_4950183.html](http://www.chinadaily.com.cn/hqgj/jryw/2012-01-13/content_4950183.html)>.

6. Voir <<http://it.sohu.com/20100127/n269848350.shtml>>.

gestion collective. Quelques organismes étrangers de gestion collective, tels que la Motion Picture Association of America (MPAA) et l'International Federation of the Phonographic Industry (IFPI), ont été très actifs dans la protection du droit d'auteur. Le Bureau représentant la MPAA en Chine a fourni de la preuve de la titularité du droit d'auteur et d'autre aide juridique à des entreprises étrangères de l'industrie du film dans un grand nombre de poursuites en droit d'auteur, alors que l'IFPI a grandement soutenu des ayants droit étrangers dans la protection de leurs droits d'auteur dans des œuvres musicales numérisées en Chine ; ce dernier organisme a également fait positivement accélérer l'amélioration des législations sur les droits voisins des producteurs d'enregistrements sonores<sup>7</sup>.

## 5. LE DROIT D'AUTEUR À L'ÈRE NUMÉRIQUE

En 2006, le Conseil d'État a émis le *Règlement sur la protection du droit de diffusion de l'information en réseau*, qui est devenu la loi la plus importante dans le domaine de droit d'auteur en réseau. Ce règlement, qui réfère au principe américain reconnu du *safe harbour principle*, tel que prescrit dans la législation américaine *DMCA*, stipule qu'un prestataire de services dans un réseau ne sera pas tenu responsable d'une infraction à un droit d'auteur s'il n'est pas entièrement conscient du contenu contrefait et s'il a agi « promptement » dans le retrait de l'œuvre protégée par le droit d'auteur ou la suppression des liens à celle-ci après qu'il en ait été notifié par le titulaire des droits. Ce principe a été reconfirmé en 2009 dans la *Loi sur la responsabilité en matière de délit*. De plus, le règlement prévoit la protection par des mesures techniques et celle des informations électroniques sur l'administration des droits.

Pendant la période de 2005 à 2007, des titulaires de droits d'auteur dans des œuvres musicales émanant de producteurs internationaux d'enregistrements sonores, incluant EMI, Sony BMG et les Rolling Stones, ont amorcé plusieurs poursuites civiles contre des moteurs de recherche de musique dirigés par Baidu MP3. Cependant, les tribunaux chinois ont généralement cru que Baidu MP3 était incapable d'examiner et de dépister le grand nombre d'œuvres musicales contrefaites et que l'entreprise avait agi « promptement » afin de retirer les liens litigieux dès la réception de l'avis des titulaires de droits, ce qui était conforme au principe de « safe harbour » ;

---

7. Voir <[http://www.ccdy.cn/yule/bagua/201109/t20110927\\_110291.htm](http://www.ccdy.cn/yule/bagua/201109/t20110927_110291.htm)>.

l'entreprise Beidu MP3 fut donc exemptée du versement d'une compensation au regard de ses responsabilités en droit civil<sup>8</sup>.

Des entreprises en technologies de l'information et de services Internet en Chine ont été largement insultées à cause de graves violations de droits d'auteur. En 2003 et 2004, Warner Music, Go East Entertainment Co. Ltd. et d'autres titulaires de droits d'auteur ont poursuivi en justice <[www.music.tyfo.com](http://www.music.tyfo.com)> et <[www.chinamp3.com](http://www.chinamp3.com)> pour la fourniture de téléchargements gratuits qui violaient les droits d'auteur des demanderesse ; le tribunal a tenu les défenderesses responsables de violation<sup>9</sup>. Entre 2008 et 2010, d'importants sites web chinois de partage de fichiers vidéos, incluant <[www.youku.com](http://www.youku.com)> et <[www.tudou.com](http://www.tudou.com)>, ont téléchargé un grand nombre de films et de jeux télé destinés à un visionnement gratuit par le public, et ce, sans la permission des titulaires des droits d'auteur. Ces sites ont été poursuivis en justice plusieurs fois et ils ont été condamnés à verser une compensation. Grâce aux efforts soutenus des détenteurs de droits, le nombre de sites web chinois de musique qui fournissent directement des téléchargements de MP3 contrefaits a énormément réduit. De plus, quelques moteurs de recherche font activement la promotion d'éditions licites d'œuvres musicales. Une nette amélioration s'est manifestée depuis face aux cas de violation de droits d'auteur par les sites vidéo majeurs en Chine. Plusieurs sites font activement la promotion de l'achat de films et de jeux télé protégés de manière à fournir des copies licites de ces œuvres au grand public<sup>10</sup>.

La protection du droit d'auteur dans les réseaux s'améliore maintenant constamment en Chine grâce au développement de la législation et au renforcement de la protection judiciaire.

## **6. LA TROISIÈME RÉVISION DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR**

La présente *Loi sur le droit d'auteur* en Chine est la révision de 2011. Afin de répondre aux exigences du développement des entreprises culturelles et de la protection de droit d'auteur, l'Administration nationale du droit d'auteur a amorcé en 2011 la procédure de révision de la *Loi sur le droit d'auteur* et elle a rendu respectivement

8. Voir <<http://bjyouth.y.net.com/article.jsp?oid=26445198>>.

9. Voir <<http://www.110.com/falv/dianzishangwufa/wangluoqinquan/2010/0719/137634.html>>.

10. Voir <[http://news.cw.com.cn/internet/htm2008/20081116\\_544713.shtml](http://news.cw.com.cn/internet/htm2008/20081116_544713.shtml)>.



---

publics en mars et en juillet 2012 deux projets de modification de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Comme nous le constatons à la lecture du projet de révision, de grands changements ont été apportés par comparaison avec la *Loi sur le droit d'auteur* en vigueur. Par exemple, une disposition sur l'« œuvre orpheline » est ajoutée à la loi et les œuvres d'art appliquées sont désormais protégées par le droit d'auteur ; des dispositions supplémentaires sont également introduites en ce qui concerne le droit de radiodiffusion des titulaires de droits voisins, les droits de saisie et de conservation des services administratifs et les dommages-intérêts statutaires maximaux lors de violations de droit d'auteur, qui sont portés de 500 000 RMB à 1 000 000 RMB<sup>11</sup>, etc.

Cela vaut également la peine de mentionner la disposition du projet de révision relativement à la licence statutaire de reproduction des phonogrammes : « Les producteurs de phonogrammes peuvent utiliser les œuvres musicales d'un autre enregistrement sonore, qui a été publié depuis trois (3) mois, en vue de procéder à l'enregistrement sans la permission du titulaire du droit d'auteur, et ce, conformément aux conditions prescrites par l'article 48 de cette loi ». Or, l'actuel article 40 de la *Loi sur le droit d'auteur* stipule qu'« une telle œuvre ne sera pas exploitée lorsque le propriétaire de droit d'auteur a déclaré qu'une telle exploitation n'est pas permise », ce qui signifie que des titulaires de droits peuvent être exemptés de la licence statutaire par déclaration. Cette modification a déclenché des controverses considérables dans le milieu de la musique en Chine, car le nouveau projet supprime l'exemption des titulaires de droits, ce qui est inévitablement critiqué par l'industrie musicale et, tout particulièrement, par quelques célèbres entreprises nationales d'enregistrements sonores. En attendant que les organisations chinoises de gestion collective aient des structures administratives plus fortes et que soit prise en considération la protection des titulaires de droit d'auteur en termes de conception institutionnelle, une telle modification occasionne une difficulté pour les détenteurs de droits d'auteur en vue de garantir leurs revenus.

Donc, cette disposition du projet de révision a été féroce-ment critiquée par les gens de tous les milieux. L'Administration nationale du droit d'auteur l'a par la suite retirée<sup>12</sup> dans le deuxième pro-

---

11. Voir <<http://news.cvic.com/guoneixw/guonei/2012/0405/182144.shtml>>.

12. Voir <[http://www.sipo.gov.cn/mtjj/2012/201204/t20120427\\_681054.html](http://www.sipo.gov.cn/mtjj/2012/201204/t20120427_681054.html)>.

jet de révision de la loi. Présentement, la nouvelle *Loi sur le droit d'auteur* est toujours à l'étape de projet pour commentaires de la part des personnes de tous les milieux.